



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 14 juin 2016 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères :                                Josyane Desjardins  
   P. Lorraine St.James Lapalme  
   Sylvie Lapierre

M. le conseiller :    Renald Corriveau

formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Paul Jones

Sont également présents :                                M. Michel Barbeau, trésorier  
   M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière  
   M. Carl Beauchemin, directeur du  
   service de l'aménagement du territoire

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
  - 2.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 4 mai, 16 mai, 24 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016 et de la séance ordinaire du 10 mai 2016
3. Affaires du Conseil
4. Règlements
  - 4.1 Avis de motion - Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire
  - 4.2 Avis de motion - Règlement n° 904-2 modifiant l'article 10 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural n° 904 concernant l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture
  - 4.3 Adoption projet de règlement - Règlement n° 904-2 modifiant l'article 10 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural n° 904 concernant l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture
  - 4.4 Adoption - Règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs
  - 4.5 Adoption - Règlement n° 659 autorisant un emprunt pour des travaux de signalétique et d'aménagements paysagers
  - 4.6 Adoption - Règlement n° 2005 concernant la prévention des incendies
5. Communications
6. Direction générale



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

7. Environnement
8. Greffe et affaires juridiques
  - 8.1 Dépôt du certificat de la tenue de registre sur le règlement d'emprunt n° 653 pour des travaux de réparation au chalet du parc de la Tortue
  - 8.2 Paiement des honoraires professionnels rendus par Bélanger Sauvé, avocats
9. Informatique
  - 9.1 Achats de téléphones cellulaires et accessoires dans le cadre du renouvellement de notre contrat avec le CSPQ
10. Loisirs
  - 10.1 Représentants signataires compte bancaire camp de jour
11. Parc, espaces verts et aménagement public
12. Ressources humaines
  - 12.1 Ratification de l'embauche de la coordonnatrice camp de jour 2016
  - 12.2 Ratification de l'embauche d'une technicienne en documentation pour le remplacement d'un congé de maternité
13. Sécurité publique
14. Travaux publics
  - 14.1 Ajout d'un passage piétonnier non protégé sur le boulevard Marie-Victorin
  - 14.2 Ajout de cases de stationnement au centre communautaire pour les personnes à mobilité réduite
  - 14.3 Attribution de contrat pour la mise à niveau du système de contrôle d'accès au garage municipal et à l'hôtel de ville
  - 14.4 Attribution de contrat pour des travaux de démolition et de construction de bordures et trottoirs pour 2016 à 2020
  - 14.5 Entente relative à une réclamation par la Ville pour des travaux non conformes d'installation de lampadaires sur la rue Boardman
15. Trésorerie
  - 15.1 Liste n° 1 des comptes à payer de mai 2016
  - 15.2 Ratification de la liste des chèques et des déboursés de mai 2016
  - 15.3 Affectation du surplus du CIT Roussillon au fonds réservé au transport en commun
  - 15.4 Annulation de la résolution n° 329-13 concernant l'achat de 3 bornes d'incendie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### 16. Urbanisme

- 16.1 Demande de dérogation mineure pour le 20, route 132 (lots 3 131 037 et 3 131 038), zone C-128
- 16.2 Demande de dérogation mineure pour le 106, avenue de Delson (lot 3 445 998), zone H-309
- 16.3 Demande de dérogation mineure pour le 118, rue de Lucerne (lot 3 131 491), zone H-203
- 16.4 Approbation d'un projet de rénovation extérieure et d'affichage pour le 20, route 132 dans le cadre du PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné et route 132
- 16.5 Approbation d'un projet d'agrandissement pour le 106, avenue de Delson dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
- 16.6 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 118, rue de Lucerne dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
- 16.7 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 5, rue du Manoir dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
- 16.8 Adoption du second projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 7, rue Principale Sud dans la zone C-209
- 16.9 Nominations - Comité consultatif d'urbanisme
- 16.10 Mandat à Bélanger Sauvé - Dossier 9300-1196 Québec inc.

### 17. Affaires nouvelles

### 18. Dépôt de documents

### 19. Période de questions

### 20. Levée de la séance

**249-16**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**250-16**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 4 MAI, 16 MAI, 24 MAI ET 1<sup>ER</sup> JUIN 2016 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 4 mai, 16 mai, 24 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016 ainsi que de la séance ordinaire du 10 mai 2016 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances extraordinaires du 4 mai, 16 mai, 24 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016 ainsi que de la séance ordinaire du 10 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251-16

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 660 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> Josyane Desjardins, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

252-16

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 904-2 MODIFIANT L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904 CONCERNANT L'OBLIGATION DE FAIRE APPROUVER DES PLANS RELATIFS À L'ARCHITECTURE POUR CERTAINS TRAVAUX**

AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 904-2 modifiant l'article 10 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 concernant l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'architecture pour certains travaux.

253-16

### **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 904-2 MODIFIANT L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904 CONCERNANT L'OBLIGATION DE FAIRE APPROUVER DES PLANS RELATIFS À L'ARCHITECTURE POUR CERTAINS TRAVAUX**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 juin 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 904-2 modifiant le règlement n° 904 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement n° 904-2 intitulé : Règlement n° 904-2 modifiant l'article 10 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 concernant l'obligation de faire approuver des plans relatifs à l'architecture pour certains travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

254-16

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 655 DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES PARCS**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 mai 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 655 et que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 655 intitulé : *Règlement décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

255-16

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 659 AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE ET D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 mai 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 659 et que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt n° 659 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 212 900 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de signalétique et d'aménagements paysagers.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

256-16

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 2005 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 mai 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 2005 et que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé: *Règlement n° 2005 concernant la prévention des incendies.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

257-16

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 653 - TRAVAUX DE RÉPARATION DU CHALET AU PARC DE LA TORTUE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h à 19 h le 24 mai 2016 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement décrétant un emprunt de 302 850 \$ pour des travaux de rénovation au chalet du parc de la Tortue.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

258-16

### **PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS RENDUS PAR BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS**

Il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires de 8 908,59 \$, incluant les taxes et débours, à Bélanger Sauvé pour services professionnels rendus dans les différents dossiers pour la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 mai 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-102 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**259-16**

### **ACHAT DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET ACCESSOIRES DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE NOTRE CONTRAT AVEC LE CSPQ**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du renouvellement du contrat de fourniture de cellulaires, la Ville doit acheter de nouveaux téléphones cellulaires et ajouter de nouveaux comptes pour une somme approximative de 13 908,49 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de téléphones cellulaires et accessoires de la compagnie Rogers pour un montant estimé à 13 908,49 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-103 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**260-16**

### **REPRÉSENTANTS SIGNATAIRES COMPTE BANCAIRE CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT que la Ville détient un compte spécifique pour le camp de jour à la Caisse Desjardins des Berges de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Savoie, Élodie Auger McNicoll et Martine McNeil à être les signataires du compte pour le camp de jour détenu à la Caisse Desjardins des berges du Roussillon et que deux signatures doivent apparaître sur les chèques et autres documents concernant ce compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**261-16**

### **EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2016**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne afin de pourvoir le poste de coordonnateur du camp de jour 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Savoie à titre de coordonnatrice du camp de jour en date du 11 mai 2016.

QUE son taux horaire sera positionné au 2<sup>e</sup> échelon de la grille salariale du poste de coordonnateur de camp de jour en vigueur pour la saison 2016 et que son horaire sera variable avant et après la période de camp de jour et basé sur 40 heures par semaine durant la période du camp de jour du 27 juin au 26 août 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-104 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**262-16**

### **EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION POUR LA FIN D'UN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ**

CONSIDÉRANT que suite à la démission de M<sup>me</sup> Audrée Perras-Tessier du poste de technicienne en documentation qui effectuait le remplacement du congé de maternité de M<sup>me</sup> Véronique Gravel, il y a lieu d'embaucher une nouvelle technicienne en documentation pour la fin du remplacement du congé de maternité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Francine Bédard à titre de technicienne en documentation pour la fin du remplacement de congé de maternité à compter du 7 juin 2016 et ce jusqu'au 20 août 2016 inclusivement.

QUE les conditions de travail de la technicienne sont prévues à la convention collective des employé(e)s cols blancs présentement en vigueur, selon un horaire de 35 heures par semaine, au 3<sup>e</sup> échelon de la grille salariale.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-105 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

**263-16**

### **AJOUT D'UN PASSAGE PIÉTONNIER NON PROTÉGÉ SUR LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT qu'il n'y a qu'une seule traverse piétonnière sécuritaire à l'intersection de la rue Principale Nord, laquelle n'assure pas l'accès au centre commercial situé sur le boulevard Marie-Victorin.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge pertinent d'ajouter un passage piétonnier sur le boulevard Marie-Victorin, à la hauteur de la Pharmacie Brunet, afin d'assurer la sécurité des citoyens qui traversent à cet endroit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'une traverse de piétons non protégée ne nécessitant aucun arrêt des véhicules routiers en l'absence de piétons, sur le boulevard Marie-Victorin à la hauteur du numéro civique 40.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-106 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**264-16**

### **AJOUT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

CONSIDÉRANT que le centre communautaire est régulièrement fréquenté par des personnes âgées et à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT qu'il existe actuellement seulement deux cases de stationnement près du bâtiment permettant le stationnement des véhicules pour personnes à mobilité réduite, dont l'une à l'avant et l'autre à l'arrière du bâtiment.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de deux cases de stationnement au centre communautaire compte tenu du taux d'achalandage élevé par des personnes âgées et à mobilité réduite.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-107 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**265-16**

### **OCTROI DE CONTRAT À SÉCURITÉ PRESTIGE INC. - MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS AU GARAGE MUNICIPAL ET À LA MAIRIE**

CONSIDÉRANT que les panneaux d'alarme dans les différents bâtiments municipaux sont désuets et atteignent leur fin de vie et que la configuration actuelle des panneaux ne permet pas d'obtenir les suivis exacts du contrôle des accès et sont limités en nombre d'utilisateurs autorisés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les panneaux d'alarme dans les bâtiments municipaux par des panneaux modernes permettant l'accès à l'aide d'une clé à puce;

CONSIDÉRANT que le prix obtenu pour la mairie est de 6 500 \$, plus les taxes applicables, et pour le garage municipal de 7 400 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Sécurité Prestige inc. pour la mise à niveau du système de contrôle d'accès au garage municipal et à la mairie pour la somme de 15 981,53 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds d'entretien des bâtiments municipaux, poste budgétaire n° 22-320-02-725.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-108 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**266-16**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT À ENTREPRISES PEARSON PELLETIER - TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS EN BÉTON POUR LES ANNÉES 2016 À 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres public pour des travaux de démolition et de construction de bordures et trottoirs pour les années 2016 à 2020;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)	Montant (taxes incluses)
Entreprises Pearson Pelletier	76 840 \$	88 346,79 \$

CONSIDÉRANT que la soumission reçue de Entreprises Pearson Pelletier est conforme aux documents d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Entreprises Pearson Pelletier pour des travaux de démolition et de construction de bordures et trottoirs pour les années 2016 à 2020 pour la somme de 88 346,79 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-109 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**267-16**

### **ENTENTE RELATIVE À UNE RÉCLAMATION DE LA VILLE POUR TRAVAUX D'INSTALLATION DE LAMPADAIRES NON CONFORMES SUR LA RUE BOARDMAN**

CONSIDÉRANT le contrat attribué à Pierre Brossard (1981) ltée le 8 septembre 2015 par la résolution n° 330-15 pour la fourniture et l'installation de lampadaires sur la rue Boardman;

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels attribué à Les Consultants S.M. inc. pour la surveillance des travaux d'installation des lampadaires sur la rue Boardman;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une erreur dans les dessins techniques de l'entrepreneur, approuvés par les consultants, les travaux d'installation des lampadaires sont non conformes;

CONSIDÉRANT que la Ville réclame à l'entrepreneur et au consultant des corrections et un dédommagement suite à cette erreur;

CONSIDÉRANT que les parties ont négocié une entente qui satisfait la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'entente à l'effet que la Ville obtient un crédit de 5 000 \$ pour services professionnels de la part de Les Consultants S.M. inc. et un crédit de 1 000 \$ de la part de l'entrepreneur Pierre Brossard (1981) ltée pour l'emplacement erroné de la prise électrique sur les fûts des lampadaires et que l'entrepreneur effectue les travaux nécessaires pour que les oriflammes de chaque lampadaire soient perpendiculaires à la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**268-16**

### **LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DE MAI 2016**

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 3 juin 2016 détaillant la liste n° 1 des factures pour le mois de mai 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de mai 2016 totalisant une somme de 246 779,84 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-110 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**269-16**

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DE MAI 2016**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des opérations quotidiennes de la Ville de Delson, le Service de la trésorerie doit émettre des chèques et des déboursés directs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 14295 à 14466 inclusivement d'une somme de 1 039 717,76 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 37 739,67 \$, pour le mois de mai 2016, pour un total de 1 077 319,43 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 2 juin 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2016-06-111 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**270-16**

### **AUGMENTATION DU FONDS RÉSERVÉ AU TRANSPORT EN COMMUN**

CONSIDÉRANT la résolution n° 105-16 adoptée le 8 mars 2016 créant un fonds réservé au transport en commun et autorisant un premier versement de 272 503 \$ provenant du surplus accumulé du Conseil intermunicipal de transport Roussillon (CIT Roussillon);

CONSIDÉRANT que le CIT Roussillon a versé à la Ville 324 868 \$ représentant une deuxième tranche de son surplus cumulé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le deuxième versement de 324 868 \$ dans le fonds réservé au transport en commun. Les sommes accumulées dans ce fonds totalise maintenant 597 371 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**271-16**

### **ANNULATION DE LA RÉOLUTION 329-13 CONCERNANT L'ACHAT DE 3 BORNES D'INCENDIE POUR LA RUE RODIER**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2013, le conseil municipal accordait par la résolution n° 329-13 un contrat à Réal Huot inc. pour la fourniture et la livraison de 3 bornes d'incendie pour la somme de 8 553,55 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 329-13 mentionnait que l'acquisition des bornes d'incendie était financée par le fonds de roulement et que celui-ci serait remboursé par le budget de fonctionnement sur une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics n'a jamais procédé à l'acquisition et à l'installation de ces 3 bornes d'incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal procède à l'annulation de la résolution n° 329-13 qui permettra de libérer l'engagement et ainsi retourner ladite somme au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 20, ROUTE 132, LOTS 3 131 037 ET 3 131 038**

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

**272-16**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 20, ROUTE 132 (LOTS 3 131 037 ET 3 131 038), ZONE C-128**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour le 20, route 132 concernant un projet de réfection de l'affichage du bâtiment principal consistant en la modification des deux enseignes attachées au dépanneur.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 30-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure pour le 20, route 132 (lots 3 131 037 et 3 131 038) selon les plans numéro 30-16-01 à 30-16-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 106, AVENUE DE DELSON, LOT 3 445 998**

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

273-16

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 106, AVENUE DE DELSON (LOT 3 445 998), ZONE H-309**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour le 106, avenue de Delson concernant l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière dont la proportion de matériau et le total des marges de recul latérales s'avèreraient non conformes aux normes prévues;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 48-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 106, avenue de Delson (lot 3 445 998) selon les plans numéro 48-16-03 à 48-16-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 118, RUE DE LUCERNE, LOT 3 131 491**

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

274-16

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 118, RUE DE LUCERNE (LOT 3 131 491), ZONE H-203**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété sise au 118, rue de Lucerne concernant l'aire de stationnement en façade qui, suite à l'enlèvement de la porte de garage, empiètera en totalité devant la façade principale de l'habitation;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 47-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande de dérogation mineure.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 118, rue de Lucerne (lot 3 131 491) selon le plan numéro 47-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

275-16

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE ET D'AFFICHAGE POUR LE 20, ROUTE 132 DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE AU SECTEUR BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ ET ROUTE 132**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure et d'affichage formulée dans le cadre du règlement sur les PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné et route 132 pour la propriété sise au 20, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation de l'extérieur du bâtiment principal ainsi que la réfection de l'affichage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 31-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de rénovation extérieure et d'affichage pour le 20, route 132 selon les plans portant les numéros 31-16-02 à 31-16-10, à la condition que la demande de dérogation mineure n° 2016-00022 soit accordée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

276-16

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT POUR LE 106, AVENUE DE DELSON DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'agrandissement résidentielle formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 106, avenue de Delson;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à agrandir le bâtiment principal de 7,33 m x 3,66 m, sur pieux vissés, en cour arrière;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 51-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet d'agrandissement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement pour le 106, avenue de Delson selon les plans numéro 51-16-03 à 51-16-12, à la condition que la demande de dérogation mineure n° 2016-00041 soit accordée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**277-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 118, RUE DE LUCERNE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 118, rue de Lucerne;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer l'espace occupé par le garage par deux chambres supplémentaires au sous-sol;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 50-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation extérieur pour le 118, rue de Lucerne selon les plans numéro 50-16-02 et 50-16-03, à la condition que la demande de dérogation mineure n° 2016-00037 soit accordée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**278-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 5, RUE DU MANOIR DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 5, rue du Manoir;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification de la galerie avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 52-16 adoptée le 11 mai 2016, est favorable à cette demande de projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieur pour le 5, rue du Manoir selon le plan numéro 52-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**279-16**

### **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET - RÉOLUTION PPCMOI AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MIXTE DE 3 ÉTAGES SUR LE LOT 3 132 039 (7, RUE PRINCIPALE SUD), ZONE C-209**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 3 132 039 (7, rue Principale Sud);

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation mixte (commerces, bureaux et services);

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 mai 2016, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment sur le site susmentionné;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation à cet effet s'est tenue le 14 juin 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte, avec changement, le deuxième projet de résolution autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 3 132 039 du cadastre du Québec dans la zone commerciale C-209, déposé selon les plans numéros 42-16-01 à 42-16-21 et ayant pour objet :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment commercial de trois (3) étages, à vocation commerciale mixte, au 7, rue Principale Sud;
2. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes C-209 du Règlement de zonage n° 901 afin que la marge de recul avant minimale soit à 7,87 mètres au lieu de 11 mètres;
3. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes C-209 du Règlement de zonage n° 901 afin que la hauteur du bâtiment soit de 3 étages au lieu de 4 étages;
4. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes C-209 du Règlement de zonage n° 901 afin que la proportion de matériaux de classe « A » sur l'ensemble des murs varie de 21% à 32% alors que la proportion minimale est de 100%;
5. DE permettre de déroger à l'article 329 (paragraphe 31) du Règlement de zonage n° 901 afin que les balcons, en cour avant, empiètent de 1,475 mètre dans la marge minimale prescrite, alors que l'empiètement maximal est de 1 mètre;
6. DE permettre de déroger à l'article 329 (paragraphe 32) du Règlement de zonage n° 901 afin que les aires maximales des balcons, soient de 30,7 m<sup>2</sup> et 47,4 m<sup>2</sup>, alors que l'aire maximale est de 6 m<sup>2</sup>;
7. DE permettre de déroger à l'article 382 (alinéa 2) du Règlement de zonage n° 901 afin que l'enclos des conteneurs à matières résiduelles soit détaché du bâtiment principal, alors que l'enclos doit être contigu à un mur du bâtiment principal;
8. DE permettre de déroger à l'article 447 du Règlement de zonage n° 901 afin que la largeur d'une partie de l'allée d'accès (côté de l'accès au stationnement souterrain) soit de 6,07 mètres, alors que la largeur minimale est de 6,70 mètres;
9. DE permettre de déroger à l'article 480 (alinéa 2) du Règlement de zonage n° 901 afin que la largeur minimale de la zone tampon soit de 1,55 mètre, alors que la largeur minimale prescrite est de 5 mètres;
10. DE permettre de déroger à l'article 485 (alinéa 2) du Règlement de zonage n° 901 afin qu'il n'y ait aucun aire d'isolement (côté de l'accès au stationnement souterrain), alors que la largeur minimale d'une aire d'isolement est de 1 mètre;
11. DE permettre de déroger à l'article 534 (alinéa 1) du Règlement de zonage n° 901 afin que la superficie minimale de 5 locaux commerciaux varie de 151,4 m<sup>2</sup> à 248,5 m<sup>2</sup>, alors que la superficie minimale prescrite est de 250 m<sup>2</sup>;

le tout, sous réserve des conditions suivantes :

- au moins 30 % des espaces locatifs doivent être occupés par des usages de bureaux ou services et qu'au moins 45 % des espaces soient occupés par des usages commerciaux;
- une terrasse d'une superficie d'au moins 45 m<sup>2</sup> doit être présente et conservée sur la toiture;
- la toiture doit être de couleur blanche ou recouverte d'un enduit réfléchissant de couleur blanche, ou d'un matériau dont l'indice de réflexion solaire est d'au moins 0,66;
- une superficie représentant au moins 9 cases de stationnement de l'aire de stationnement doit être recouverte d'un pavé perméable ou alvéolé;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- un bâtiment fermé construit avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal doit être construit pour ranger et entreposer les rebuts et les matières résiduelles;
- un plan d'aménagement paysager doit être déposé pour approbation par le Service de l'aménagement du territoire;
- tous les autres plans des professionnels requis au dossier doivent être déposés pour approbation avant l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**280-16**

### **NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT les articles 2.2, 2.3 et 2.4 du règlement n° 405 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un des membres du Comité a déménagé en dehors du territoire de la ville de Delson laissant ainsi un poste vacant au sein du comité;

CONSIDÉRANT que le mandat de deux ans arrive à échéance pour M. Iris.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de M. Steve Iris et nomme M<sup>me</sup> Audrey Ghali-Lachapelle à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**281-16**

### **MANDAT À BÉLANGER, SAUVÉ – DOSSIER 9300-1196 QC INC.**

CONSIDÉRANT que des constats d'infraction ont été émis à 9300-1196 Québec inc. pour non-conformité à la réglementation d'urbanisme relativement à l'aménagement extérieur des immeubles sis au 30-36 et 40-46, rue Beauvais et au 17, rue Industrielle;

CONSIDÉRANT que le contrevenant, 9300-1196 Québec inc., a plaidé coupable aux différents chefs d'accusation portés contre lui;

CONSIDÉRANT que le juge de la cour municipale a émis le 11 mars dernier une ordonnance enjoignant le contrevenant à déposer à la Ville un plan de correction prévoyant la réalisation des travaux pour l'immeuble selon un échéancier de deux ans dans un délai de 60 jours et qu'à ce jour, aucun plan n'a été proposé ni aucune action n'a été entreprise de la part du contrevenant;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de faire respecter la réglementation d'urbanisme de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal mandate les procureurs, Bélanger Sauvé SENCRL, pour entreprendre tous les recours judiciaires nécessaires afin de faire en sorte que l'aménagement extérieur des propriétés sises au 30-36, rue Beauvais, au 40-46, rue Beauvais et au 17, rue Industrielle soit conforme en tous points à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.

**282-16**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Paul Jones, maire

---

M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière